Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 2 (1892)

Artikel: Les monnaies anonymes des comités de Savoie

Autor: Ladé

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171742

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES MONNAIES ANONYMES

DES

COMTES DE SAVOIE

Tous les collectionneurs de monnaies de Savoie connaissent le quart sans nom de souverain qui porte à l'avers le mot *fert* en caractère gothiques minuscules d'un style particulier et au revers une croix formée de quatre lacs d'amour à bouts effilés. Cette pièce, qui n'est pas très rare, a été décrite et figurée par D. Promis dans son grand ouvrage[1] et donnée par lui à Amédée VIII, comte, et à l'ordonnance de 1405. Ce savant avait sans doute, pour appuyer sa manière de voir, des raisons excellentes, mais il ne nous les a pas fait connaître : nous savons d'une manière générale qu'il a basé ses attributions sur des pesées et des essais de titre, mais il n'indique pas, à propos de chaque pièce, le titre qu'il a trouvé et le poids de l'exemplaire dont il donne la figure. Dans la plupart des cas, qui n'offrent pas de difficulté, cela n'est pas nécessaire en effet, mais dans beaucoup d'autres, où il peut y avoir contestation, ses successeurs seraient heureux d'avoir à leur disposition les pièces du procès quand ils ont des raisons de penser qu'il y a lieu de le réviser.

La manière de voir de Promis a été acceptée en général sans discussion par ceux qui l'ont suivi dans la carrière. Cependant M. Perrin décrit dans le catalogue du médaillier

[1] Monete dei Reali di Savoia, Turin, 1841. Pl. V, fig. 4.

de Chambéry et dans celui d'Annecy des variétés ou variantes de ce quart anonyme et, s'il continue comme son illustre devancier à assigner à l'une[1] la date de 1405 et années suivantes, il fait remonter les deux autres, l'une, n° 64/11, plus haut, l'autre, n° 65/12, moins haut. En outre il dit ces pièces frappées par trois maîtres et dans deux ateliers différents. Pas plus que le directeur du Musée de Turin, le savant de Chambéry ne donne ses raisons et cela eût été pourtant autrement nécessaire, d'abord parce qu'il se met en désaccord avec une autorité scientifique de premier ordre, et ensuite parce qu'il assigne des dates et des origines très différentes à des pièces qui sont, à première vue, contemporaines et dont l'émission ne doit pas avoir duré longtemps.

Ces quarts anonymes m'ont beaucoup intrigué depuis longtemps, et comme un heureux hasard m'a mis en possession de pièces analogues, rarissimes ou inédites, dont les unes semblent par leur style être contemporaines du quart connu depuis longtemps, et l'autre paraît lui être postérieure, j'ai étudié à nouveau toute cette question et je désire entretenir le public numismatique du résultat de mes recherches : je ne pense pas avoir éclairci entièrement cette question difficile ; cependant je crois avoir déblayé le terrain.

* *
*

Commençons par les descriptions.

1. FERT en caractères minuscules entre quatre traits disposés deux à deux. Pour n'avoir pas besoin de le répéter il est entendu que pour toutes les pièces qui font le sujet de cet article les lettres sont gothiques.

+ COMES fleur à 5 pétales sans point central SABAVDIE, entre deux grènetis.

℞. Croix formée de quatre lacs d'amour.

+ INITALIA fleur comme à l'avers MARCHIO, entre deux grènetis.

[1] Médaillier de Chambéry, n° 63/10

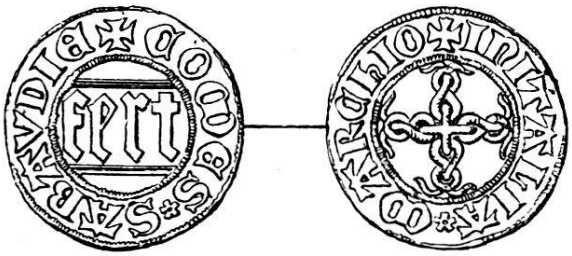

Billon. Poids : 1 grm. 63. Titre : 328 millièmes. Ma collection. Variante inédite de la pièce décrite plus loin sous le n° 5.

2. Comme la pièce précédente, mais il y a à l'avers et au revers, au lieu d'une fleur, un annelet surmonté d'une petite rosace à 5 lobes. En outre, un point au milieu de FERT.

Billon. Poids : 1, 45. Ma collection. Variante inédite.

3. Comme le numéro 1, mais les fleurs de l'avers et du revers sont remplacées par des annelets doubles.

Billon. Musée de Chambéry, n° 64/11 et Musée d'Annecy, n° 22/1. L'un et l'autre exemplaire pèse 1 gr. 38.

4. Comme le numéro 1, mais les fleurs de l'avers et du revers sont remplacées par des étoiles à 6 rais. En outre, un point dans FERT.

Billon. Musée de Chambéry, n° 65/12 et Musée d'Annecy, n° 23/2. L'un et l'autre exemplaire pèse aussi 1 gr. 38.

5. Comme le n° 1, mais la fleur de l'avers et du revers est remplacée par un annelet.

Billon. Poids : 1 gr. 48. Musée de Chambéry, n° 63/10. C'est cette variante qui a été figurée pour la première fois par Promis, pl. V, fig. 4.

La première remarque à faire c'est que ces différentes pièces appartiennent toutes à la même époque, qu'elles sont l'œuvre d'un même maître, et probablement d'un même graveur, ce qui ressort de leur apparence générale et de tous les détails du champ et de la légende : elles ne diffèrent que par la ponctuation, c'est-à-dire par des particularités destinées à distinguer les émissions successives faites d'après

une même ordonnance. Il n'y a donc pas la moindre apparence de raison à les séparer l'une de l'autre pour les attribuer, comme on l'a fait, à des maîtres de monnaie, à des dates et à des ateliers différents. Notons aussi que cette manière de distinguer les émissions en changeant les points ou autres signes qui séparent les mots des légendes est habituelle du temps d'Amédée VI, surtout à la fin de son règne, et ne constitue pas encore ce qu'on appelle une marque ou différent, c'est-à-dire un signe appartenant à un maître pendant une période plus ou moins longue de sa carrière [1].

La seconde remarque qui s'impose, c'est que le quart anonyme dont je parle ressemble d'une manière frappante au quart, signé, celui-là, d'Amédée d'Achaïe figuré sous le n° 8 à la 2me planche de Promis ; ou plutôt, comme ce n'est pas le père qui ressemble à son fils, mais celui-ci qui rappelle les traits de son auteur, nous dirons que le facies particulier de notre quart se trouve reproduit dans celui d'Amédée d'Achaïe. Or, cette pièce piémontaise fait partie d'une série comprenant le florin d'or petit poids, le gros, le demi-gros, le quart et le fort, frappée depuis l'émancipation, en 1377, du jeune prince qui régnait à Turin jusqu'à peu de mois avant sa mort, en 1402, série où ce souverain cherche à imiter les types de son suzerain, Il existe, pour d'autres émissions, des ordres de frappe qui prescrivent en propres termes que la monnaie d'Achaïe doit prendre pour modèle celle de la branche aînée ; ici, nous ne connaissons pas de texte qui donne cet ordre, mais la ressemblance est évidente : la disposition en fasce du mot PRIN sur l'une de ces pièces rappelle celle du mot FERT sur l'autre ; la forme des caractères de ces deux mots est la même : lettres hautes, à forme carrée, sans appendices effilés, etc.

Où donc, me demandera-t-on, voulez-vous en venir ? à ceci : le prince d'Achaïe ne peut avoir imité, avant 1402,

[1] C'est du moins ainsi que les choses se passaient en Savoie et dans la région du Léman : les marques étaient personnelles. Ailleurs, par exemple en France, elles appartenaient à l'atelier.

qu'un des quarts de Savoie qui existaient avant cette date. Cela paraît puéril de le dire, mais c'est pourtant nécessaire. Le quart anonyme de Savoie qui nous occupe ne peut donc pas être de 1405, comme le veut Promis, ni d'une date postérieure, mais doit être antérieur à 1402. Or, pour les onze premières années d'Amédée VIII, nous possédons une série de six ordonnances monétaires qui font mention du quart : elles sont assez rapprochées pour qu'on ne puisse pas supposer qu'il y en avait entre elles d'autres qui ne nous seraient pas parvenues, et plusieurs énoncent avec un grand luxe de détails les conditions de la fabrication :

1°	Ordonnance	de	1392	pour	Avigliane.
2°	»	»	1393	»	»
3°	»	»	»	»	Nyon.
4°	»	»	1395	»	Bourg.
5°	»	»	1399	»	la Savoie.
6°	»	»	»	»	le Piémont.

Les quarts frappés d'après la 3me de ces ordonnances l'étaient d'après un tout autre type qui, entre autres, ne comportait pas le mot FERT ; ceux qui sont prescrits par les ordonnances nos 4 et 5 ont bien ce mot mais au revers une croix simple (ou plaine) *crux plana*. Les quarts enfin frappés d'après la sixième de ces ordonnances devaient bien porter FERT et une croix qui n'est pas autrement spécifiée, mais ils devaient mentionner le souverain avec son titre de duc de Chablais et d'Aoste. Nous arrivons donc par exclusion à reconnaître que le quart dont nous avons donné la description, s'il appartient au règne d'Amédée VIII, ne peut avoir été frappé que d'après l'une ou l'autre des deux premières ordonnances, celles de 1392 ou de 1393 pour Avigliane.

Cette manière de voir est confirmée par un argument d'un autre ordre. La pièce que j'ai fait essayer est à 328 millièmes de fin [1], ce qui est un titre trop élevé pour l'ordonnance de

[1] Essai de MM. Frutiger, à Genève.

1405. D'après celle-ci les quarts devaient être à 3 deniers 20 grains de loi, ce qui donnerait théoriquement, d'après nos idées modernes, 319 millièmes ; mais si l'on tient compte du fait qu'au moyen âge on ne connaissait pas d'argent absolument fin et que ce qu'on appelait ainsi c'était l'*argentum comitis*, en France *argentum regis*, argent le roy, c'est-à-dire de l'argent à 11 d. 12 gr., cela réduit le titre à 306 millièmes, et ce sans compter la tolérance qui avait pour effet invariable de diminuer la bonté de l'alliage. Un titre effectif de 328 millièmes représente à peu près, en faisant les corrections voulues, un titre officiel de 4 d. 6 gr., peut-être même, si on fait la part un peu large à la tolérance légale et à la mauvaise foi bien connue des maîtres de monnaie, de 4 d. 12 gr., et ce sont précisément les chiffres qui sont prescrits soit par l'ordonnance de 1493 pour Avigliane, soit par les ordonnances du règne d'Amédée VII et des derniers temps d'Amédée VI.

Voilà donc un point bien établi, ce me semble : les quarts anonymes que je viens de décrire ne peuvent pas avoir été frappés d'apres l'ordonnance de 1405 ; ils doivent l'avoir été d'après celle de 1493, pour Avigliane, ou d'après une de celle des règnes antérieurs. Voyons maintenant si l'examen des pièces qui vont suivre nous permettra de faire un pas de plus dans cette voie.

* *
*

6. Un lacs d'amour posé en fasce.

+ COMES ⁘ SABAVDIE entre deux grènetis.

℟. Croix de Saint-Maurice.

Etoile à 5 rais INITALIA ⁘ MARCHIO entre deux grènetis.

Billon. Poids : 0 gr. 55. Ma collection. Variante inédite de Promis, *Monete inedite del Piemonte*. La pièce dont cet auteur donne le dessin, planche I, fig. 10, diffère de la nôtre par un double point avant SABAVDIE et un annelet avant

MARCHIO ; en outre on ne peut pas y lire le commencement de la légende du Rev.

7. Comme la pièce précédente, avec deux différences : d'abord à l'av. et au rev., un double point au lieu d'un annelet et d'un point ; ensuite : ITAIIA au lieu de : ITALIA.

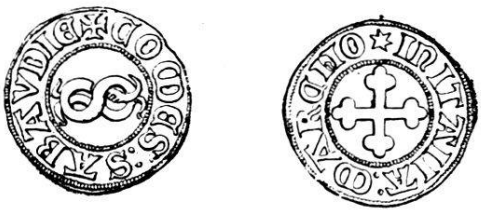

Billon. Poids : 0 gr. 74. Ma collection. Variante inédite.

8. Comme le n° 7, mais ITALIA est écrit correctement et, sur la même face, la légende commence par une croix pattée au lieu d'une étoile.

Billon. Titre 218 millièmes. Poids : 0,58. Ma collection. Variante inédite.

9. Comme le n° 8, mais au revers la légende commence par une croix à 3 branches : manque celle de dextre.

Billon. Poids : 0,85. Ma collection. Variante inédite.

Ces pièces sont des variantes d'un type rarissime puisqu'il n'y en a ni au Musée de Chambéry, ni à celui d'Annecy, et qu'on n'en a décrit jusqu'à présent qu'un exemplaire, celui dont Promis parle dans son supplément cité ci-dessus. Je dois faire à propos de ces quatre monnaies, qui sont des viennois, c'est-à-dire des pièces de 16 au gros de Savoie, la même remarque générale que j'ai faite plus haut pour les quarts, c'est que si on les compare entre elles, il est évident qu'elles sont de la même époque et proviennent d'un même atelier, d'un même maître, probablement d'un même graveur de coins, et qu'elles ne diffèrent que par des particularités indiquant les diverses émissions faites d'après la même ordonnance. En second lieu, si on les compare avec les quarts, on est frappé de la ressemblance complète de ces deux espèces quant à leur facies, au style des caractères

(remarquer surtout les M en forme de melon qui ne se trouvent plus en Savoie sous le règne d'Amédée VIII et de ses successeurs) et au dessin du lacs, finement cablé comme ceux qui composent la croix des quarts. Ces quarts et ces viennois doivent être contemporains. Quant aux viennois anonymes, nous ne pouvons pas, comme nous l'avons fait pour les quarts, les comparer aux pièces d'Achaïe de même dénomination, parce qu'on n'en connaît pas du règne d'Amédée, seul souverain de ce nom de cette principauté, mais une autre circonstance nous permet de leur assigner une date certaine : ils sont à la fois trop légers et de trop bon aloi pour être d'Amédée VIII, comte. Voici un tableau qui indique 1° les poids, calculés d'après les ordonnances, des viennois de ce prince dont nous possédons les ordres de frappe et 2° les titres exprimés en deniers et grains et traduits en millièmes, avec la correction d'un $^1/_{24}$^me pour l'*argentum comitis*, mais sans tenir compte de la tolérance, en quoi nous nous nous mettons dans les conditions les plus défavorables pour notre démonstration :

			Poids :	Titre :	
1393		Avigliane	0,946	1 d. 16 gr.	133 mill.
1393		Nyon	0,946	1 d. 16 gr.	133 »
1395		Bourg	1,003	1 d. 12 gr.	120 »
1399	8 févr.	Savoie	1,003	1 d. 12 gr.	120 »
1399	25 juil.	Piémont	1,003	1 d. 12 gr.	120 »
1405	Savoie et Genevois		1,003	1 d. 6 gr.	100 »

Ces chiffres sont concluants. Nos quatre viennois sont trop légers pour répondre à l'une ou à l'autre de ces ordonnances. Je sais bien que les pièces du moyen âge sont le plus souvent beaucoup moins pesantes, en fait, que le calcul ne l'indique, mais ces exemplaires sont parfaitement bien conservés et frappés sur des flans réguliers ; il paraît peu probable qu'ils représentent des pièces qui à l'état normal auraient pesé 95 centigrammes ou un gramme. Cependant cet argument est d'une nature trop subjective pour que j'y

attache une grande importance. Par contre, j'insiste d'autant plus sur le titre : il y a trop d'écart entre celui qu'a trouvé l'essayeur, 218, et ceux qu'indiquent les ordonnances, 133, 120 et 100, pour qu'on ne soit pas obligé de reculer la date de ces viennois. Le titre effectif de 218 représente, avec la correction pour l'*argentum comitis*, un titre officiel de 2 d. 18 gr. Or, les dernières ordonnances d'Amédée VI qui mentionnent les viennois les font frapper à 2 d. 15 gr. et à 3 d., et celles d'Amédée VII, dont le numéraire était en général moins fin que celui des derniers temps d'Amédée VI, à 2 d. 7 gr. Tout cela concorde parfaitement et m'amène à supposer que les viennois, et par conséquent aussi les quarts qui font l'objet de cette étude, doivent avoir été frappés vers la fin du règne d'Amédée VI.

* * *

Cette manière de voir me paraît confirmée par deux petits faits. D'abord la singularité de l'absence du nom du souverain se remarque aussi sur un florin d'or d'Achaïe frappé pendant qu'Amédée VII régnait en Savoie, c'est-à-dire avant 1391, et d'après tout ce que nous savons des relations monétaires des deux états, il n'y a pas de doute que le vassal n'ait imité en cela les errements suivis par son suzerain.

Ensuite il est à noter que ni dans le système de Promis, ni dans celui de M. Perrin, on ne peut concevoir pourquoi Amédée VIII aurait imaginé de frapper des monnaies anonymes. Dans le mien, au contraire, sans donner d'explication bien positive de cette anomalie, je puis indiquer un fait historique qui la rend un peu moins étrange et qui en laisse entrevoir l'explication.

Quand Jacques, prince d'Achaïe, mourut en 1369, il laissa la couronne à son second fils Amédée à l'exclusion de son premier-né, Philippe ; celui-ci se révolta, et le jeune Amédée, âgé de 4 ans seulement, ne fut maintenu sur le trône que grâce à l'appui de son tuteur Amédée VI, comte de Savoie, qui vint de sa personne en Piémont, prit en main les rênes

de l'Etat et fit battre monnaie à Pignerol, à son nom et au nom de son pupille, de 1369 à 1377. Nous ne possédons pas les ordres de frappe relatifs aux pièces d'Achaïe de cette période, et quant à celles de Savoie, nous ne connaissons que l'ordonnance de 1369 par laquelle il est enjoint à Jean Pagano, de Lucques, d'émettre certaines monnaies dont aucune ne nous a été conservée. La suite manque, ainsi que les comptes de ce maître qui prit la fuite à cause d'un meurtre qu'il avait commis. N'est-ce pas à ce moment-là, entre 1369 et 1377, que l'on doit placer la frappe des quarts et des viennois qui nous occupent ?

Tout nous porte à le croire. D'abord on peut très bien concevoir, — et c'est le seul moment où cette coïncidence curieuse se présente, — on peut très bien concevoir, disons-nous, qu'un maître occupé à frapper simultanément pour deux souverains différents qui portaient le même nom, ait mal compris ou interprété au pied de la lettre un ordre qui n'était peut-être pas très explicite : on lui enjoint de frapper telle pièce pour Amédée, prince d'Achaïe, nommé le premier parce que cela se passe à Pignerol et qu'il est le maître de céans, et la même pièce pour le comte de Savoie, marquis en Italie ; machinalement, car c'était un ignorant, il met sur la première série de pièces AMEDEVS PRINCEPS ACHAIE et sur l'autre COMES SABAVDIE IN ITALIA MARCHIO, sans répéter le nom de baptême parce qu'on ne lui avait pas dit expressément de le faire. Si l'on prend pour fil d'Ariane quand on cherche à se retrouver dans le labyrinthe des ordres de frappe de ces époques reculées, le fait historique sur lequel on ne saurait trop insister que les officiers des monnaies étaient quelquefois de vrais artistes, mais surtout de rusés compères, en général peu scrupuleux, trop souvent positivement malhonnêtes ou criminels, et en tout cas des gens peu lettrés qui ne comprenaient pas et ne cherchaient pas à comprendre ce qu'ils inscrivaient sur leurs monnaies, tout cela paraît simple et limpide.

Cela ne nous explique pas encore pourquoi il y a FERT

sur les quarts, et j'entends déjà l'objection qu'on va me faire : il est admis universellement que cette devise mystérieuse se trouve pour la première fois sur des monnaies d'Amédée VIII ; c'est presque un dogme, auquel j'ai cru comme tout le monde ; si j'ai renoncé à cette croyance, c'est pour de bonnes raisons qui me paraissent d'autant plus fortes qu'elles me permettent en même temps de proposer une interprétation toute nouvelle du mot FERT dont l'explication n'a pas encore été donnée d'une manière satisfaisante.

* *
*

L'opinion la plus ancienne et la plus répandue est qu'il faut voir dans ces quatre lettres les initiales des quatre mots Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit. On sait qu'Amédée V était allé en 1315 en Orient pour secourir les chevaliers de Saint-Jean dont la capitale, Rhodes, était attaquée par les Turcs, et avait fait lever le siège de cette place. Les auteurs disent qu'en rentrant dans ses états il y aurait rapporté en souvenir de ses hauts faits la croix d'argent en champ de gueules, armoirie de cet ordre de chevalerie, et la devise FERT qui indiquait le secours qu'il lui avait prêté. La première partie de cette histoire est certainement fausse, car l'écu à la croix blanche avait déjà été porté en Savoie par le comte Pierre II, dit le petit Charlemagne, et la seconde ne l'est pas moins, car on ne trouve pas trace de FERT sous Amédée V non plus que sous ses successeurs Edouard et Aimon.

Cette explication paraît donc avoir été imaginée après coup. On peut en dire autant de celle-ci : Fides Esto Regni Tutela, et de cette autre : Fœdere Et Religione Tenemur. C'est en vain qu'on arguë en faveur de cette dernière le fait qu'elle aurait été admise par Victor-Amédée I qui la fit graver en toutes lettres sur une pièce de 30 écus d'or de 1635 : dans ce temps-là, quoiqu'on fût plus rapproché de 250 ans du XIVme siècle que de nos jours, on n'en connaissait pas mieux l'histoire et le sens critique était beaucoup moins développé qu'aujourd'hui.

Voilà trois interprétations tirées du latin. Faut-il citer encore celle-ci pour laquelle on se contente du français : Frappez, Entrez, Rompez Tout ? C'est un pur enfantillage.

Il y a, à mon sens, deux explications vraiment sérieuses de FERT ; ce sont celles où on le rapproche, pour en trouver le sens, soit de la pièce honorable qui meuble l'écu de Savoie, c'est-à-dire de la croix, soit d'un emblême qui, pour être accessoire, n'en est pas moins presque inséparable de l'armoirie elle-même, c'est-à-dire du lacs d'amour.

Dans le premier ordre d'idées on a dit : *fert* signifie : il porte ; *fert crucem*, il porte sa croix ; ce serait une double allusion à Jésus et aux croisés qui avaient arboré la croix en partant pour reconquérir Jérusalem, une devise à la fois religieuse et chevaleresque comme on les aimait au moyen âge.

En se plaçant à un tout autre point de vue, on a dit : FERT est le complément des lacs ou nœuds d'amour ; ceux-ci représentent l'amour heureux, FERT l'amour rebuté, à cause de certain passage de Virgile [1]. Après les plaintes de Didon à sa sœur Anna, le poète continue ainsi :

> Talibus orabat, talesque miserrima fletus
> FERTque reFERTque soror ; sed nullis ille movetur
> Fletibus, aut voces ullas tractabilis audit.

Ille, c'est Enée. Cette interprétation n'est pas inadmissible, attendu que l'amour et les jeux d'esprit y relatifs tenaient, après la guerre, la première place dans les préoccupations des chevaliers et formaient un élément essentiel du cérémonial des joûtes qui la rappelaient ; elle est extrêmement ingénieuse, mais ne l'est-elle pas trop, et n'est-elle pas bien tirée par les cheveux ?

Maintenant voici mon explication, moins poétique, mais plus simple.

Pendant la plus grande partie du XIVme siècle, les comtes

[1] Aeneis, lib. IV, v. 437-439. Je trouve ce renseignement dans les Münzstudien de M. Grote, 9me volume, 1877, p. 342. Notre honoraire ne dit pas si cette hypothèse est de son crû ou s'il l'a trouvée ailleurs.

de Savoie frappaient monnaie sans suivre de système fixe : tantôt ils imitaient le numéraire de leurs voisins, par exemple celui des rois de France ou des évêques de Genève, tantôt ils adoptaient un type autonome, mais les différentes espèces qu'ils émettaient n'avaient pas de rapport entre elles, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas les multiples ou les sous-multiples réguliers les unes des autres ; en outre, pour chaque espèce, il y en avait de bonnes et de moins bonnes qu'on distinguait par certaines épithètes : ainsi il y avait, outre les florins au type florentin, à peu près aussi bons que ceux de cette république et les doubles parisis qui n'avaient pas tout à fait la même valeur que ceux de France, des gros tournois et des gros douzains, sans compter les gros mauriçois, des forts noirs et blancs, escucellés, à l'aigle et à l'éperon, et ainsi de suite. On a peine à comprendre comment les populations pouvaient se retrouver au milieu de cette complication ; en tout cas le numismate du XIXme siècle est dans le plus grand embarras pour découvrir la dénomination qui convient aux pièces de cette époque et de ce pays qui sont parvenues jusqu'à nous, et souvent il n'y parvient pas. Ce désordre monétaire atteignit son apogée un peu après le milieu du siècle sous Amédée VI ; ce fut seulement Amédée VII qui créa, par son ordonnance de 1384, un système monétaire complet basé sur le florin d'or petit poids, valant 12 gros, chacun de ceux-ci divisé en 4 quarts et en 8 forts, etc., système qui se maintint en Savoie pendant plusieurs siècles et qui a donné naissance au monnayage de quelques contrées voisines. Pourtant, déjà avant cette époque, Amédée VI avait pris quelques mesures pour mettre un terme à l'anarchie monétaire dont ses peuples devaient souffrir : il réduisit à une seule toutes les variétés du fort et l'appelle fort, tout court. Il fit de même pour les quarts de gros, extrêmement différents entre eux par le type, le poids et le titre, qu'il avait fait frapper pendant la première partie de son règne, et qui portaient des noms très variés : denier blanc escucellé, petit blanc escucellé, double de monnaie noire, denier couronné. Il adopta pour

ces pièces un nom qu'elles ne portaient pas avant lui (notons-le bien, cela me paraît important), celui de quart de gros ou de quart tout court, qui indiquait clairement leur rapport de valeur avec le gros. Cette réforme partielle fut exécutée dans les ateliers au Nord des Alpes par Ph. Baroncello en vertu d'une ordonnance de 1375 qui nous a été conservée et dont nous connaissons les produits[1]. Pour la partie des états du Comte de Savoie située au Sud des Alpes, nous ne connaissons pas d'ordonnance semblable, relative à cette réforme, mais mon système consiste à en trouver le produit, en ce qui concerne le quart, dans la pièce anonyme décrite au commencement de ce travail ; l'atelier de Pignerol était le seul qu'Amédée VI eût à sa disposition au-delà des monts et FERT n'est pas autre chose que l'indication de la valeur : on crée une espèce nouvelle, ou du moins on la régularise ; on lui donne un nom nouveau, celui de quart, rien de plus naturel, pour bien établir cette innovation, que d'inscrire ce nom sur la pièce, en latin, naturellement, puisque les légendes, au moyen âge, ne sont pas en langue vulgaire. Or, dans le latin de l'époque quart se dit *ferto*[2] ; ce mot s'applique au quart de marc, au quart de gros, au quart de n'importe quelle unité monétaire ou pondérale, et *fert* est l'abrégé de ferto.

Il me reste encore à indiquer la date probable que j'assigne à l'émission de ces quarts ; les différences de ponctuation que j'ai signalées en commençant et dont le nombre s'accroîtra probablement par de nouvelles découvertes, portent à croire que cette frappe dura plusieurs années ; d'autre part l'ordonnance en vertu de laquelle elle eut lieu ne doit pas être très éloignée de celle de 1375, édictée à Bourg pour les ateliers du Nord de la monarchie ; enfin la monnaie de Pignerol n'ayant été entre les mains d'Amédée VI que de 1369 à 1377,

[1] Cette ordonnance ne portait que sur trois espèces, le gros, le quart et le fort : le gros se trouve dans le grand ouvrage de Promis, pl. IV, fig. 11 et 12 ; le quart dans le même ouvrage, 1re table complémentaire, fig. 5 ; enfin, l'auteur de ces lignes a fait connaître le fort, en deux variantes, *Revue suisse de numismatique*, 1891, 1re livraison. pl. IX, fig. 1.

[2] Mot d'origine germanique ; même racine que l'allemand *Viertel* et que l'anglais *farthing*, le quart du denier sterling.

et la première ordonnance relative à cet atelier ne stipulant pas qu'on dût y battre des quarts, on ne risque pas de s'éloigner beaucoup de la vérité en supposant que l'ordonnance, encore inconnue et qui le sera peut-être toujours, qui réglait les conditions de frappe de nos quarts anonymes a dû être donnée entre 1370 et 1375.

Enfin, je dois aller au devant d'une petite objection que je prévois : on me dira peut-être qu'il n'était pas d'usage au moyen âge d'indiquer sur les pièces leur valeur ou leur nom officiel. En effet, ce n'était pas ordinaire, mais cela se faisait pourtant couramment en France dont Amédée VI a souvent imité les monnaies, et en fait on en connaît de lui qui portent en toutes lettres MONETA DUPLEX. Nous pouvons donc passer outre.

Maintenant il me resterait à expliquer comment il se fait que la maison de Savoie a pu prendre pour devise l'abréviation d'un mot latin barbare qui signifiait un quart. A première vue, cette idée, ainsi exprimée, paraît si étrange, disons même si saugrenue, que l'entreprise paraît impossible. Pourtant c'est extrêmement simple.

De tout temps, surtout dans les pays de langue française, on a eu l'habitude de jouer avec les mots : de graves savants en us se torturaient l'esprit pour faire de belles anagrammes latines avec les noms des princes et des villes ; les lettrés s'amusaient avec les acrostiches, les bouts rimés, les charades et autre fariboles : le gros monceau, qui n'était pas capable de se livrer à ces doctes exercices, se contentait d'interpréter d'une manière plaisante, souvent tendancieuse, les inscriptions, les légendes de monnaies, les devises d'armoiries, bref toute sorte de réunion de lettres qu'il ne comprenait pas ou affectait de ne pas comprendre ; ces puérilités plus ou moins spirituelles ne sont pas encore entièrement passées de mode ; on se souvient que les malins lisaient sur les monnaies de la seconde république française : où dîner sous la république ? à la belle étoile. Et plus loin : liberté, point ! égalité, point ! etc. Dans cet ordre d'idées les trois lettres que

les employés du Paris-Lyon-Méditerranée portent à leurs casquettes signifient : plaignez les malheureux, et je n'ai pas besoin de répéter l'interprétation bachique des trois lettres, abréviation du saint nom de Jésus, qui forment le centre du soleil, cimier des armes de Genève.

Eh bien, je me figure qu'au milieu du XIVme siècle, quand on vit paraître pour la première fois les monnaies qui portaient le mot FERT, indication de la valeur, cela ne fut généralement pas compris de la petite minorité qui savait lire, mais que tout le monde, même les plus illettrés, remarqua ce type nouveau ; les Suisses allemands virent dans ces lettres en forme de bâtons renfermées entre quatre traits parallèles disposés deux par deux une petite échelle, *ein Leiterli*, comme disent les tarifs. En Savoie au contraire quelque bel esprit de la suite du Comte Verd, ou quelque moine désœuvré, s'avisa que ce pouvaient être les initiales de fortitudo ejus Rhodum tenuit ; ce jeu d'esprit eut du succès à la cour parce qu'il constituait une flatterie délicate à la mémoire du grand-père du prince régnant ; cela plut en haut lieu, et Amédée VI, qui ne savait peut-être pas un mot de latin, prit FERT pour sa devise ; de lui elle a passé à ses descendants : Amédée VII la mit sur des pièces d'or, Amédée VIII sur des demi-gros, des quarts de gros et des viennois, et cela s'est conservé jusqu'à nos jours.

* * *

Ecu de Savoie de forme antique dans un contour quadrilobé.

+ DE ⁘ SABAVDIE entre deux grènetis.

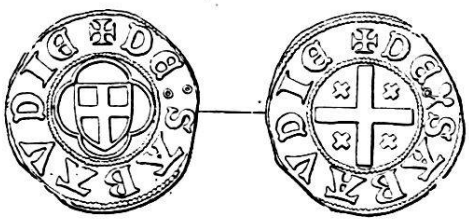

℟. Croix alésée cantonnée de 4 croisettes.

+ DE deux cuillers en sautoir SABAVDIE entre deux grènetis.

Billon. Poids : 0 gr. 85. Blanchet. Ma collection.

Cette pièce inédite rappelle de tous points par les types de l'avers et du revers les blanchets bien connus d'Amédée VIII, comte, et j'hésite d'autant moins à la lui attribuer qu'on y remarque le signe particulier, que M. Perrin a comparé très justement à deux cuillers passées en sautoir, qu'on trouve sur des blanchets et d'autres monnaies de ce souverain et dont la signification n'est pas connue.

Il importe de remarquer que si la légende est la même sur les deux faces, les figures qui remplissent le champ ne le sont pas et que par conséquent cette monnaie n'est pas un monstre [1], c'est-à-dire une pièce où, par suite d'une erreur ou avec intention, le même coin a servi pour la frappe des deux faces. La faute qu'on remarque sur notre blanchet est produite par l'inadvertance de l'artiste qui gravait de nombreux coins pour une émission considérable. Les exemples d'erreurs semblables ne sont pas très rares : ainsi j'ai trouvé dernièrement un quart d'Emmanuel - Philibert, frappé probablement à Aoste, où, par une bévue inverse, le nom et le titre de ce duc se trouvent à la fois sur les deux faces, sur l'une avec FERT, sur l'autre avec la croix de Saint-Maurice. Ces irrégularités méritent d'être signalées, à titre de curiosités, mais n'ont rien de bien intéressant.

5 juin 1892. Dr Ladé.

[1] L'idée est mieux rendue par le mot allemand *Zwitter* = hermaphrodite.